



Après l'intervention d'Edouard Philippe, plus que jamais : retrait du projet de réforme des retraites à points !

Mercredi 11 décembre 2019, le premier ministre a présenté l'architecture générale de son projet. Rien dans ces annonces ne modifie l'appel du comité de grève de Champigny avec l'intersyndicale à étendre la grève jusqu'au retrait de cette contre-réforme.

La seule annonce nouvelle, c'est l'année de naissance de celles et ceux qui vont subir la réforme ! Elle sera applicable pour celles et ceux nés après 1975 à partir de 2020. Pour le reste, il s'agissait pour le premier Ministre d'affirmer le contraire de la réalité de sa contre-réforme.

Une réforme juste et universelle ?

Pourquoi, en ce cas, réserver ses soi-disant bénéfices à celles et ceux qui sont nés après 1975, et en priver les policiers et les militaires ?...

La raison en est simple : cette réforme détruit toutes les garanties du système actuel : la réalité de l'âge de départ visé passe à 64 ans, le calcul sur les 6 derniers mois ou les 25 meilleures années est abandonné, les départs anticipés dûs à la pénibilité annulés.

Une réforme progressiste ?

La garantie d'une retraite minimum de 1000 euros pour les salariés au SMIC ayant une carrière complète, présentée comme une conquête sociale, correspond à une promesse inscrite dans la loi de 2003 qui aurait déjà dû être effective en 2008. Rien à voir avec la retraite à points. Edouard Philippe vient juste de repousser cette promesse encore d'un an.

Une nouvelle fois, Edouard Philippe a déclaré que les pensions des professeurs seraient comparables à celles des autres fonctionnaires de même catégorie. Afin qu'ils perdent autant qu'eux, mais pas plus, des négociations vont s'ouvrir pour leur allouer des primes en échange d'une réorganisation du travail ! S'agit-il de remettre en cause le statut des enseignants, la durée de leur travail hebdomadaire, leurs vacances, tout en baissant leur pension ?

Une réforme favorable aux femmes ?

Jusqu'à présent dans le privé, chaque enfant donnait droit à 8 trimestres de cotisation. Maintenant, cela sera 5% de retraite en plus, ce qui revient au même. En revanche, la majoration des 10% attribuée à partir du troisième enfant pour chacun des parents disparaît !

Les aide-soignantes avaient le droit de partir à la retraite à partir de 57 ans. A présent, si elles travaillent de nuit, elles pourront partir 2 ans avant 62 ans (ou 64, nouvel âge « d'équilibre »).

Cerise sur le gâteau : les mères de 3 enfants et plus sont incitées à rester chez elles, avec la promesse que ces années seront prises en compte pour leur retraite !...

Une réforme démocratique, négociée avec les organisations syndicales ?

En demandant aux partenaires sociaux de prendre les mesures de rétablissement de l'équilibre des comptes (alors qu'il a lui-même créé le déficit en exonérant de cotisation les entreprises), puis en leur confiant la gestion de ce futur système avec une enveloppe contrainte correspondant à 14% du PIB, le gouvernement tente d'associer les syndicats à la baisse des retraites sans toucher aux revenus du capital.

C'est pourquoi nous appelons à la grève jusqu'au retrait de ce projet de contre-réforme et rappelons nos revendications :

- **Non à la retraite par points,**
- **Non au régime unique et à la fusion des régimes,**
- **Maintien des 42 régimes de retraites et amélioration des régimes existants tant pour les poly-pensionné-es que pour les carrières longues, la pénibilité,**
- **Suppression immédiate de l'allongement à 43 ans de la durée de cotisation avec possibilité d'une retraite à 60 ans à taux plein, liquidation de sa pension sur les 10 meilleures années pour le privé et des 6 derniers mois d'indice pour les fonctionnaires,**
- **Cotisations des entreprises pour les jeunes primo demandeurs d'emploi en formation, stage ou apprentissage, reconnaissance des années d'études supérieures,**
- **Indexation des pensions sur l'évolution des salaires,**
- **Annulation de la hausse de la CSG pour tou-tes les retraité-es,**
- **Aucune pension inférieure à 1450 euros nets (80% du salaire médian de 1900€ bruts).**
- **Retrait du projet de réforme Macron/Delevoye qui n'est ni amendable ni négociable !**

Rendez-vous :

Jeudi 11 décembre :

7H 30 devant le lycée Louise Michel, pour soutenir les lycéens

Réunion du comité de grève à 11H à la maison des syndicats afin d'organiser l'extension de la grève.

Vendredi 12 décembre :

Piquet de grève au marché de Champigny le matin.

Tournées pour mobiliser et appeler à la grande journée de grève du 17 décembre.

Contacts presse : Jean-Matthias Fleury (SNES-FSU) : 06 05 29 42 54

Eric Charles (SUD-Education) : 06 77 99 99 17

Laurence Viallefont (CGT) : 06 08 65 13 47

Thierry Audin (FO) : 06 22 91 00 57